



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organes humains

Question écrite n° 32070

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe. Cet évènement dont la 13e édition s'est déroulée récemment vise à informer et à inciter les citoyens à exprimer leur volonté à leurs proches. Les Français sont davantage sensibilisés sur les enjeux du don d'organes depuis quelques années et sont ainsi de plus en plus nombreux à manifester leur accord en faveur d'un tel prélèvement suite à leur décès. Le nombre de greffes réalisées est passé de 3 523 en 1991 à 5 023 opérations en 2012, représentant une augmentation de 42 %. Cependant, cette hausse est insuffisante pour répondre aux besoins constatés sur le terrain. En effet, le nombre de personnes en attente d'une transplantation a plus que doublé en parallèle, passant de 8 733 à 17 627 en 21 ans. Malgré la mise en place de plans greffe pluriannuels par les Gouvernements successifs visant à soutenir l'effort en la matière, le décalage entre ces chiffres continue de s'accroître. Moins d'un Français sur deux aurait fait part de sa position à ses proches, qui se retrouvent démunis et souvent réticents lorsqu'ils sont sollicités pour consentir à un tel prélèvement. On estime que 1 300 greffes supplémentaires pourraient être pratiquées chaque année si la volonté du défunt était connue. Il est primordial d'encourager les citoyens à s'emparer de ce sujet et d'en discuter en famille puisque de ces opérations permettent de sauver de nombreuses vies. Il lui demande ainsi les intentions du Gouvernement afin de promouvoir le don d'organes auprès du grand public et de favoriser sa connaissance de la législation dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le développement des greffes d'organes constitue un enjeu majeur de solidarité nationale et de santé publique, le prélèvement et la greffe figurant dans la loi comme une priorité nationale. C'est pourquoi, dans la continuité de la récente loi de bioéthique, un second plan gouvernemental « greffe 2012-2016 » est mis en oeuvre par l'agence de la biomédecine. Il témoigne d'une politique volontariste de soutien à la greffe car les besoins augmentent plus rapidement que l'offre. L'objectif d'amélioration de l'accès à la greffe ne pourra être atteint si les efforts portent exclusivement sur le prélèvement et la greffe considérés de façon isolée. C'est pourquoi est engagée une collaboration étroite entre toutes les parties prenantes : tous les acteurs du système de santé, les sociétés savantes et les associations et représentants de la société civile. Par exemple, pour faire baisser l'opposition au prélèvement exprimée lors de l'entretien avec les proches au moment du décès, une formation spécifique est proposée aux coordinations hospitalières, parallèlement à la communication de l'agence de la biomédecine auprès du grand public pour inciter chacun à prendre préalablement position sur le don de ses organes. Les actions de formation auprès des professionnels et de sensibilisation du public, avec le relais associatif, sont à privilégier.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32070

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7035

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13139